

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE HALLE AUX POISSONS »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE TERMINAL A PECHE  
MAGASIN N° 15, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/11/2024 , et enregistrés au CEPICI le 08/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE HALLE AUX  
POISSONS »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République de CÔTE D'IVOIRE et à L'ETRANGER

VENTE DE POISSON FRAIS A LA CRIEE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition la location et la vente de tous les meubles et immeubles
- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce
- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE TERMINAL A PECHE  
MAGASIN N° 15, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M ADINGRA ISMAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08748 du 12/11/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69868/GTCA/RC/2024 du 12/11/2024

